

LA GAZETTE

Hebdomadaire économique et régional **Nord - Pas de Calais**

Officiellement désigné pour la publication des Annonces légales et judiciaires
des départements du Nord et du Pas-de-Calais. CPPAP n° 0524 | 84778 ISSN 1165-0796

APPEL D'OFFRES
INTERROGEZ-NOUS



PILLIOT
ASSURANCES

50 ans d'expérience
65 compagnies partenaires

devis@pilliot.fr
03 21 98 97 00

ENTRETIEN AVEC OLIVIER SALLERON, PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DU BÂTIMENT

«Les métiers du bâtiment vont forcément évoluer»



ACTUALITÉ

Entretien avec Alain Griset,
président de la CMA
Hauts-de-France

p. 6



07

À LA UNE

03-05

ENTRETIEN AVEC OLIVIER SALLERON, PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DU BÂTIMENT

«Les métiers du bâtiment vont forcément évoluer»

ACTUALITÉ

06-08

ENTRETIEN AVEC ALAIN GRISET, PRÉSIDENT DE LA CMA HAUTS-DE-FRANCE

«Il y a une crise : on assume, on répond et on accompagne»

ACTUALITÉ

09

TRIBUNE LIBRE

Une crise immobilière s'ajoutera-t-elle à la crise sanitaire ?

12



ENTREPRISES

11

CRISE DU COVID-19

Les entreprises du secteur informatique durement affectées

ENTREPRISES

12

SUR LE SITE DE L'ANCIENNE RAFFINERIE DES FLANDRES À DUNKERQUE

Total lance le plus grand site de stockage électrique par batterie

SARL au capital de 160000 euros

Fondateur : Jean DOURIEZ

Directeur de Publication : Xavier MEPLON

Directrice Marketing : Stéphanie MEPLON
stephanie.meplon@gazettenpdc.fr

Directrice Publicité commerciale, Relations Extérieures & Partenariats : Caroline DENGLOS
caroline.denglos@gazettenpdc.fr - Tél : 06 17 87 32 19

Directeur commercial Annonces légales : Laurent MONTOIS
l.montois@gazettesolutions.fr - Tél : 06 22 60 75 80

LILLE 7 rue Jacquemars Gielée - BP 80139 - 59017 LILLE CEDEX
Standard : 03 28 38 45 45 - Fax : 03 28 38 45 40
www.gazettenpdc.fr

Rédaction: redaction@gazettenpdc.fr

Rédacteur en chef : Patrick BEAUMONT
patrick.beaumont@gazettenpdc.fr

Chef d'édition : Amandine PINOT
amandine.pinot@gazettenpdc.fr

Rédactrice : Camille MICHALSKI
camille.michalski@gazettenpdc.fr

Community manager : Manon VANHUYSE
manon.vanhuyse@gazettenpdc.fr

Abonnements :

abonnement@gazettenpdc.fr

Tél : 03 28 38 45 10 - Fax : 03 28 38 45 40

Annonces Légales : al@gazettenpdc.fr

Annonces légales en ligne : www.al.gazettenpdc.fr

Tél : 03 28 38 45 45 - Fax : 03 28 38 45 40

IMPRIMERIE : DB PRINT

53, rue de la Lys - BP 90068 - 59431 Halluin CEDEX (fr)

Chrzanowska 32, 05-825 Grodzisk Mazowiecki (pl)

Associé : SARL Financière Douriez-Bataille

Tirage moyen édition Nord : 7 300 exemplaires

Dépôt légal : à parution - CPPAP n° 0524184778 ISSN 1165-0796

Abonnement d'un an : 45€ par édition

Cette édition de la Gazette Nord - Pas-de-Calais est composée d'un cahier Juridique et Economique. Ce numéro ne comporte aucun document en asile.

«LES MÉTIERS DU BÂTIMENT VONT FORCÉMENT ÉVOLUER»

L'élection d'Olivier Salleron à la présidence nationale de la Fédération française du bâtiment (50 000 entreprises représentant plus d'un million de salariés) s'est déroulée le 20 mars dans un contexte inédit, confinement oblige, avec vote électronique. Son entrée en fonction, qui devait être progressive aux côtés de l'actuel président Jacques Chanut, se transforme en baptême du feu, avec des réunions de crise à répétition en visioconférence. Rencontre avec un président tiraillé entre l'urgence et des pistes de changements positifs.

Propos recueillis par Suzanne **BOIREAU-TARTARAT** (Echos Judiciaires Girondins)
pour RésoHebdoEco/www.reso-hebdo-eco.com

La Gazette : Comment vivez-vous cette arrivée à la présidence nationale dans un tel contexte ?

C'était inimaginable, en effet. C'est une arrivée très particulière, mais je préfère être dans



Olivier Salleron, nouveau président de la Fédération française du bâtiment.

l'opérationnel, une mission en duo assurée avec l'actuel président. Une heure après les félicitations par téléphone, j'étais dans la boucle de négociations et d'informations, avec les acteurs de la réalisation du guide (voir encadré) : je suis au cœur du réacteur tout en restant confiné en Dordogne, entre mon entreprise et mon domicile. Je passe 8 à 10 heures par jour en visio et audioconférence. C'est finalement un formidable accélérateur relationnel, cela crée aussitôt des liens très forts avec l'équipe de la Fédération. On se connaît mieux. En 15 jours, j'ai eu des contacts avec plus de décideurs que j'aurais pu avoir en deux ans dans le contexte habituel : des relations téléphoniques régulières avec cinq ministères, ça fait bizarre même si j'ai l'expérience des négociations... Ça servira pour la suite. J'essaie de voir ce côté positif.

Quelle était la situation, avant la crise, pour les métiers du bâtiment ?

Le secteur connaissait une timide reprise depuis deux ans, avec des recrutements. Les carnets de commandes 2020 étaient bons pour les artisans, les PME et les grandes entreprises. Cette crise vient casser la progression dans une conjoncture favorable après une dizaine d'années difficiles. Les comptes se redressaient ; les trésoreries, pas encore. Ce coup d'arrêt brutal est un danger «extra or-



© romul014

dinaire» pour des entreprises qui n'avaient pas pu se rétablir totalement : si cela dure, s'il n'y a pas d'innovations en termes de marchés privés et publics et d'aides de l'État, nous pourrions voir 30 à 50% d'entre elles mettre un genou à terre. Les prix sont encore bas ; les entreprises, fragiles : on peut s'attendre à des fermetures dès le mois de juin. La marge moyenne en 2019 pour les professionnels du bâtiment était autour de 2% : on estime la perte de chiffre d'affaires à 20% en 2020 si la reprise des chantiers s'exécute aux tarifs donnés avant la crise, sans tenir compte des méthodologies que nous devons déployer dans le cadre d'une lente reprise du travail. On ne peut mathématiquement pas réussir à s'en sortir avec une rentabilité dégradée. Il faudrait augmenter les prix de 20% en moyenne dans le bâtiment du fait des précautions nécessaires pour la main-d'œuvre. On va forcément passer plus de temps sur des chantiers qui mettront des mois à redémarrer, ce qui va dégrader les relations entre les corps d'état, compliquer celles entre

les entreprises, les maîtrises d'œuvre et les maîtrises d'ouvrage.

Lorsque vous parlez de solutions innovantes à trouver, que pouvez-vous proposer aux pouvoirs publics ?

Le plan de relance est valable pour un rebond immédiat : report des charges sociales et fiscales, congés payés lissés sur plusieurs mois, étalement des prêts bancaires pour les investissements, mais il faudra les payer un jour et une entreprise qui ne tourne pas garde ses charges fixes. Nous comptons sur le maintien des travaux d'été prévus dans les lycées, collèges et écoles, nous espérons que les conseils régionaux, départementaux et municipaux donnent le tempo pour que les autres maîtres d'ouvrage suivent. Pas question de créer d'autres marchés, qu'on ne pourrait pas assurer : il faut garantir ce qui était prévu dans de bonnes conditions. Pour que ce choc économique ne soit pas encaissé par les seules entreprises du bâtiment, il faudra trouver des méthodes de

maîtrise d'œuvre pour nous faciliter les choses, toujours en sécurité sanitaire. Nous devons revenir sur les chantiers avec des avenants pour tenir compte du nombre d'heures à passer, y compris sur les marchés du logement et marchés privés. Sans cela, les entreprises vont s'effondrer après avoir tiré sur la corde jusqu'au bout. Et les chantiers s'arrêteront, faute de combattants : nous devons tenir sur la durée.

Peut-on sortir plus forts de ce genre de situation ?

On a pris conscience que l'activité humaine peut s'arrêter du jour au lendemain. On n'était pas prêts à tout cela et on va observer des modifications de stratégie. Que ce soit pour faire tourner l'économie ou pour les échanges humains, on voit bien que les technologies de communication font gagner du temps et permettent d'aller droit au but. On devrait conserver les apports en concision, en facilité de travail : on passe 1 heure en visio là où on mettait 7 heures jusque-là ; la discipline est plus grande, avec des prises de parole constructives. Le gain de temps est primordial aussi dans les réunions et les visites de chantier. Je m'appuierai sur cette expérience dans la gouvernance de la FFB. Mon programme insistait déjà sur ce que j'avais développé en Nouvelle-Aquitaine, sur l'innovation dans le bâtiment et tout ce qui améliore les gestes quotidiens, le BIM, le lean, le télétravail... Les métiers du bâtiment vont

forcément évoluer, le secteur va réduire les déplacements, s'ouvrir davantage à l'environnement. Je souhaite aussi créer une direction de la communication transversale et en direction des jeunes : il va falloir les attirer, tout comme les personnes en réorientation, et démontrer que nos métiers sont technologiques et innovants. Je reste optimiste, c'est sûrement lié à ma trajectoire. J'ai dû reprendre rapidement la présidence périgourdine, il y a seulement sept ans, puis la présidence régionale en 2017. J'ai réalisé la fusion des trois anciennes régions, soit douze départements de Nouvelle-Aquitaine sur lesquels je veille encore, en lien avec les partenaires locaux. Tout est allé très vite, avec la vice-présidence nationale et la commission sociale. Je porte un certain renouveau malgré la crise que nous traversons.

S'il n'y a pas d'innovations en termes de marchés privés et publics et d'aides de l'Etat, nous pourrions voir 30 à 50% d'entreprises mettre un genou à terre

UN GUIDE DES BONNES PRATIQUES

Avec 70% des entreprises du bâtiment ayant procédé à du chômage partiel, la profession s'est battue, avec les Travaux publics, pour obtenir les autorisations dès la première semaine de confinement moyennant l'écriture d'un guide des bonnes pratiques, publié le 2 avril dernier. Afin que ceux qui ne peuvent pas poursuivre les chantiers, dans des conditions de sécurité décrites, accèdent au chômage partiel sans réserve.

Ce guide apporte des critères précis pour déterminer la possibilité d'accès au chantier et, si la sécurité n'est pas garantie, de chômage partiel. *«On a du travail, on veut honorer nos carnets de commandes, ça ne nous fait pas plaisir de rester chez nous et de quémander du chômage partiel, ce n'est pas dans nos habitudes. C'est la première fois en 47 ans d'histoire de l'entreprise familiale : mais on ne veut pas prendre de risque.»* Les prescriptions ont été fixées par l'OPPBTP, organisme paritaire qui régit la prévention dans le BTP depuis 70 ans, avec la Capeb, FFB, FNTP et Scop. Représentants des salariés et des dirigeants de tous les métiers concernés ont contribué à cette réalisation : la première édition, écartée par le Gouvernement, a été retravaillée en une semaine et a reçu l'accord des ministères de la Transition écologique et solidaire, de la Ville et du Logement, des Solidarités et de la Santé, et du Travail. Mais les organisations salariales ne l'ont pas encore paraphé.

«IL Y A UNE CRISE : ON ASSUME, ON RÉPOND ET ON ACCOMPAGNE»

Alain Griset, président de la CMA Hauts-de-France et président national de l'U2P (Union de entreprises de proximité), travaille aux côtés des artisans et des petites entreprises pour les accompagner au mieux durant cette sanitaire. Entre inquiétudes et interrogations des artisans, ce président travaille à une reprise économique sans trop de dégât.

Virginie KUBATKO



| Alain Griset, président de la CMA Hauts-de-France.

Vous avez mené une étude, entre le 24 et 26 mars : 91% des artisans seront impactés par une baisse du CA, 89% jugent leur trésorerie dégradée et 36% envisagent une diminution de leur effectif. Êtes-vous inquiet pour l'avenir de la profession ?

Alain Griset : Cette étude montre la réalité. Nous n'avons pas connu une telle crise sanitaire et elle va engendrer une crise économique. On essaie d'accompagner les artisans car la reprise sera progressive. Il faut très vite instaurer un plan de relance. Les artisans font un constat et ils s'inquiètent, c'est normal. L'objectif est qu'un maximum d'entreprises ouvre, en glissement, et nous espérons qu'il n'y ait pas trop de casse.

Du côté des mesures prises par le Gouvernement : le Fonds de solidarité, le chômage partiel, le report ou l'obtention de délais de paiement pour les cotisations Ursaff. Qu'en pensez-vous ?

Si nous n'avions pas eu le chômage partiel, il y aurait eu des millions de chômeurs, comme c'est le cas aux États-Unis. Chômage partiel, PGE, le Fonds de solidarité, le report des charges, oui ce sont des mesures d'aide primordiales même si nous souhaitons une exonération. Si les collègues utilisent bien ces dispositifs, la reprise devrait relativement bien se passer. Il faut



© FreeProd

«Nous sommes là pour accompagner les artisans dans leurs démarches, car ils n'ont pas l'habitude d'être aidés, ils sont indépendants et n'ont pas le réflexe» souligne Alain Griset.

être réactif et nous sommes là pour les accompagner dans leurs démarches, car ils n'ont pas l'habitude d'être aidés, ils sont indépendants et n'ont pas le réflexe. Mais dans cette situation, il faut utiliser les aides. Il faut aussi envisager l'avenir pour que la reprise se fasse : par exemple, on parle de la réouverture des coiffeurs avec la mise en place de protocoles sanitaires mais cela va engendrer un coût : qui va payer ? Soit cela va engendrer des charges supplémentaires pour l'entrepreneur soit une hausse des prix pour le consommateur. Mais nous craignons une baisse du pouvoir d'achat. Donc, nous avons pensé, par exemple, à la baisse de la TVA pour éviter l'inflation et la baisse du pouvoir d'achat. Il faut continuer à réfléchir sur les mesures, étape par étape.

Quelles sont vos actions en région ?

Nous avons 95 000 entreprises, 41 sites, 21 centres de formation et 1 000 collaborateurs, nous avons donc été très réactifs dès les premières mesures de confinement. Tous les collaborateurs sont en télétravail. L'objectif est aussi d'expliquer les mesures, car elles ont été nombreuses et ont beaucoup évolué au fil du temps. Nous enregistrons 40% d'appels en plus que d'habitude sachant que nous recevons 200 000 appels à l'année. Il y a une crise : on assume, on répond et on accompagne. On travaille aussi avec les collectivités et nous trouvons des solutions. Nous avons par exemple un Fonds d'aide sociale pour les entreprises. Nous mobilisons les services de l'Urssaf et d'autres dispositifs pour répondre à toutes les problématiques.

Dans cette crise, quel est votre combat ?

Il y a deux combats majeurs : d'abord qu'il y ait le moins possible de fermetures et que la reprise se fasse avec une méthode différente, notamment avec les nouveaux protocoles sanitaires, mais qui fonctionne avec des artisans prêts pour ce nouveau défi.

Nous entrons dans la phase du déconfinement. Quel regard portez-vous sur les mesures annoncées ?

Il faut déconnecter le terme de déconfinement à celui de reprise économique. Il peut y avoir un confinement et un activité économique en même temps. D'ailleurs, depuis le confinement, l'activité économique ne s'est pas totalement arrêtée, il y a beaucoup d'entreprises qui sont encore en activité. Nous sommes demandeurs d'une reprise la plus rapide possible. Nos collègues veulent travailler. Si on respecte les protocoles sanitaires, il n'y a pas de problème et l'activité peut reprendre. Je travaille avec pragmatisme et on a su s'adapter, nous allons continuer à le faire.

Aujourd'hui, je ne peux rien prédire, cette crise est exceptionnelle. Nous travaillons en fonction de beaucoup de paramètres et nous réfléchissons à des mesures, au fur et à mesure des étapes de cette crise.

Quel est votre message aux artisans inquiets ?

Ils ont raison de s'inquiéter mais ils peuvent faire confiance à la CMA. Nous sommes là pour répondre aux questions mais aussi porter leurs inquiétudes jusqu'au Gouvernement et négocier pour eux. C'est notre combat quotidien. Je souhaite leur dire de ne pas hésiter à utiliser les outils et dispositifs existants. En tant qu'indépendant, ce n'est pas naturel. Mais il faut forcer sa nature au vu de la situation qui est difficile. N'ayez pas peur de dire que vous avez peur et que vous avez des problèmes, cela peut sauver l'entreprise. De même, si des collègues sont en détresse psychologique, il ne faut pas hésiter à accepter de parler. Ce sujet est aussi important que le sujet économique. Il nous préoccupe également et il ne faut pas le négliger.

DES INDICATEURS INQUIÉTANTS

- 78%* estiment leur situation économique comme étant «mauvaise» pour le second trimestre 2020 contre 20% pour le premier trimestre.
- 91%* disent que leur chiffre d'affaires sera en baisse pour le second trimestre 2020.
- 89%* jugent leur trésorerie comme «dégradée».
- 36%* envisagent une diminution de leurs effectifs.
- Seuls 7%* vont investir au second trimestre 2020 contre 25% au premier trimestre.

Dans la région, la difficulté la plus rencontrée par les artisans est l'approvisionnement : du matériel professionnel (57% des artisans), du matériel de protection (53%) et des matières premières (43%).

*Étude menée entre le 24 et le 26 mars 2020.

UNE CRISE IMMOBILIÈRE S'AJOUTERA-T-ELLE À LA CRISE SANITAIRE ?

A situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles. Le Gouvernement nous a plongés dans un univers pour le moins inconnu, mais tout de même pas impitoyable : l'état d'urgence sanitaire. La loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 a pour but de faire face à l'épidémie de Covid-19. Dispositions électorales, réalité sociale, urgence économique... la pierre, qualifiée de «valeur refuge», peut-elle vraiment traverser la tempête sans y laisser quelques plumes ?

Marie **NOEL** et Jean-Jacques **MARTEL**, docteur en droit, expert immobilier agréé par la Cour de cassation

Si la peur n'évite pas le danger, ignorer les étapes d'un processus long et finalement incertain risquerait de précipiter la crise ou, pire, de l'accentuer, à l'instar de la crise des subprimes de 2008 – «une crise financière sans précédent depuis 1929», disait-on à l'époque... Il y aura bel et bien un avant et un après ; tout ce qui était auparavant, y compris la valorisation des biens, n'est plus certain.

UNE VALSE À QUATRE TEMPS

Inévitablement, la Bourse a subi instantanément la crise. Mais rappelons que le temps de la Bourse n'est pas celui de l'immobilier. La situation immobilière se compose comme une valse à quatre temps.

1. Celui que nous connaissions : un temps de réjouissance de l'immobilier avec des taux historiquement bas et un nombre de transactions historiquement haut. Un véritable âge d'or, inconnu des plus jeunes.

2. Celui que nous connaissons : un temps d'expectative, avec des craintes et des réflexes de repli sur soi, souvent irrationnels. Il devrait durer jusqu'à la fin du confinement et les premiers jours de reprise effective du

travail. L'action balaiera instantanément ce temps, vivement.

3. Celui que nous allons connaître : un temps d'illiquidité, la théorie du pare-brise et du rétroviseur. Les opérateurs regardent devant et les experts regardent derrière, au milieu il y a les bonimenteurs... Ce temps d'illiquidité peut durer de 12 à 24 mois, mais va forcément durer. Pas d'inquiétude si les banques jouent le jeu, notamment les reports massifs d'échéances.

4. Enfin, celui que nous ne connaissons pas mais que nous redoutons tous : le temps du marché. La théorie du «je te tiens, tu me tiens par la barbichette», le premier du vendeur ou de l'acquéreur qui rira aura le sentiment d'avoir gagné. Mais gagné quoi au juste ?... Car le même acheteur gagnant d'un jour sera perdant le lendemain lorsqu'il deviendra vendeur lui-même...

NE PAS SE PRÉCIPITER

Les premiers constats concernant le marché lillois ne semblent pas accablants, même s'ils seront rapidement évolutifs.

Un agent immobilier témoignait récemment de ses quarante compromis en cours de signature chez le notaire et de ses deux dé-



© Thomas Launois

fections (seulement)... Cet appartement mis en vente par le système de vente notariale interactive (VNI), évalué à 1 050 000€ (avant le confinement) s'est vendu à 1 105 000€ il y a quelques jours (pendant le confinement).

Le foncier, denrée rare s'il en est, dont le prix SDP (surface de plancher) n'est pas là de s'affaiblir compte tenu du besoin de logements, Covid ou pas. Pour les loyers commerciaux, les demandes de report ou d'annulation qui pleuvent, et sans doute les demandes de baisse qui pleuvront, favoriseront aussi un retour à la raison des taux de rendement. Cet important investissement «bureaux» (plus de 20 M€), «dealé» avant le confinement, qui se trouve différé par un investisseur institutionnel.

Evidemment, quelques opportunités de mar-

ché offriront quelques bonnes affaires, mais rappelons que les opportunités ne font pas le marché. L'inquiétude doit laisser la place à la confiance en certains facteurs (la force de l'Etat, la capacité des banques, la stabilité politique et monétaire, l'Europe). A cet instant, c'est le *statu quo* et il va durer. Cette valse à quatre temps risque d'être malmenée, mais elle permettra d'éviter peut-être la panique.

L'immobilier est une valeur refuge : certains l'ont imaginé, non sans excès, comme un coffre-fort. Le principe même d'une valeur refuge est sa capacité de résilience, ne serait-ce que par son inertie ; elle nous protège des décisions à l'emporte-pièce. Il est donc tout à fait prématuré de paniquer et de se précipiter, sauf à se tirer une balle dans le pied.

LES ENTREPRISES DU SECTEUR INFORMATIQUE DUREMENT AFFECTÉES

Selon les résultats d'une enquête sur les entreprises du secteur informatique rendue publique le 10 avril dernier, 46% des dirigeants sont inquiets quant à la survie de leur activité si la reprise économique n'est pas effective d'ici trois mois.

Miren **LARTIGUE**

Lancé par Syntec Numérique, l'association représentative des entreprises de services du numérique, des éditeurs de logiciels et des sociétés de conseil en technologies, ce premier baromètre sur l'impact du Coronavirus-Covid-19 dans les entreprises du secteur informatique a été réalisé au cours de la première semaine d'avril, auprès de plus de 160 sociétés adhérentes.

UNE SITUATION VARIABLE SELON LES ACTIVITÉS

Il en ressort notamment que près de trois quarts des dirigeants du secteur IT interrogés (74,1%) anticipent une baisse de leur chiffre d'affaires sur le deuxième trimestre 2020, de l'ordre de 22,9%, en moyenne. Les acteurs de la relation client et de la logistique font partie des sociétés les plus durement touchées, ainsi que toutes les activités de projets assurées par des consultants dans le cadre de missions. La situation est en revanche plus stable pour les éditeurs de solutions de cybersécurité, de cloud et de logiciels en mode SaaS (Software as a service), ainsi que sur le secteur de

l'exploitation et de la maintenance des systèmes informatiques (pour assurer la disponibilité des infrastructures et des applicatifs).

RETOUR À LA NORMALE EN FIN D'ANNÉE ?

Outre le report des échéances de cotisations et le paiement accéléré du crédit d'impôt recherche (CIR) prévus par le gouvernement pour amortir l'impact de la baisse de revenus sur la trésorerie, deux entreprises sur trois ont eu recours au dispositif d'activité partielle dans le secteur IT, ce qui représente un total d'environ 68 000 salariés en activité partielle à la date de l'enquête, début avril, alors que de nombreuses demandes étaient en cours de traitement. Et depuis mi-mars, le service «SVP social» de Syntec Numérique enregistre une forte hausse des appels. Les perspectives et les modalités de sortie de la crise étant encore très incertaines, un dirigeant sur deux n'envisage pas de reprise de l'activité économique à un niveau normal avant le dernier trimestre de l'année.

DES ACTIONS SOLIDAIRES ET UN PLAN DE RELANCE

Pour aider tous les acteurs du secteur de la Tech à faire face aux conséquences de la crise sanitaire, Syntec Numérique travaille à un plan de relance avec d'autres organisations professionnelles, et va transmettre prochainement ses recommandations au gouvernement. En attendant des jours meilleurs, le site Covid Syntec Numérique propose un annuaire qui recense les solutions que des entreprises de toutes tailles mettent au service de tous pendant la crise, soit plusieurs centaines d'initiatives.



© Mykola Kuklyshyn

TOTAL LANCE LE PLUS GRAND SITE DE STOCKAGE ÉLECTRIQUE PAR BATTERIE

L'ancienne raffinerie Total de Dunkerque accueillera dans les prochains mois le plus grand site français de stockage d'électricité par batterie. Une très bonne nouvelle pour ce site qui réussit une belle reconversion depuis 2010 et l'arrêt de l'activité raffinage.

Pascaline **DUBAN**



L'ancienne raffinerie Total de Dunkerque, devenue "Etablissement des Flandres", a réussi une belle reconversion depuis dix ans.

Via un communiqué de presse, le groupe Total a annoncé début mars qu'il allait construire un site de stockage d'électricité par batterie à Dunkerque, qui sera le plus grand du pays. Une décision qui confirme les ambitions accrues dans les énergies renouvelables du géant pétrolier français et qui intervient alors que Total a remporté fin février un appel d'offres lancé par RTE, le gestionnaire du réseau à haute tension, visant à mettre en place de nouvelles capacités de stockage pour sécuriser l'appro-

visionnement électrique et réguler les fréquences ainsi que l'intermittence de production inhérentes aux énergies renouvelables. Sur les 253 MW dont a besoin RTE, 103 ont été attribués au groupe Total.

Le site prévu à Dunkerque sera composé de onze conteneurs intégrés pour une puissance de stockage de 25 mégawatts (MW). Installé sur le terrain de l'ancienne raffinerie du groupe sur le port de Dunkerque, il devrait être opérationnel au dernier trimestre 2020. «Notre choix s'est porté sur ce site car il dispose de connexions électriques déjà existantes, d'une capacité suffisante pour pouvoir injecter assez rapide-

ment de grandes capacités d'électricité», explique-t-on chez Total. C'est en tout cas une très bonne nouvelle pour l'ancienne raffinerie qui a amorcé, avec succès, sa reconversion depuis 2010 suite à la décision d'y arrêter l'activité raffinage. Un traumatisme pour tout un territoire à l'époque. Plus de 100 millions d'euros ont été investis par le groupe pour la reconversion du site où des activités assez innovantes ont été, depuis, implantées : un dépôt stratégique pétrolier, un centre de formation aux mé-

tiers du raffinage et de la pétrochimie où viennent se former des stagiaires venus de toute la France et de l'étranger, un chantier-école grandeur nature qui utilise les anciennes installations du site dont se servent, pour leurs formations, de nombreuses PME spécialisées en maintenance du territoire, un centre d'assistance technique qui intervient en renfort sur les autres sites de raffinage du groupe et, enfin, le pilote d'un site de production de biocarburant de deuxième génération, BioTfuel.

Une enveloppe de 15 millions d'euros sera consacrée à l'implantation du site de stockage, qui utilisera une solution de stockage

«lithium-ion» composé de 11 conteneurs de 2,3 MWh chacun, fabriqués par Saft, filiale du groupe Total et spécialiste des batteries pour l'industrie. Il servira principalement de réserve pour soutenir la stabilité du réseau, et les capacités restantes pourront générer des revenus additionnels pour garantir la rentabilité du projet.

Total investit de 1,5 à 2 milliards d'euros annuels dans l'électricité dite «bas carbone». Le groupe affiche un objectif de 25 gigawatts (GW) de capacité de production installée en électricité renouvelable à horizon 2025.

Reportage réalisé avant les mesures de confinement.

PRÊTS GARANTIS PAR L'ÉTAT : bilan dans les Hauts-de-France



© Philippe Prudhomme

Le secteur du commerce enregistre le plus de demandes de PGE.

Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances, en lien avec la Banque de France, Bpifrance et la Fédération bancaire française (FBF), ont annoncé le 30 avril, en conformité avec la deuxième loi de finances rectificative, la publication hebdomadaire d'un tableau de bord permettant de suivre la distribution des Prêts garantis par l'État (PGE). Le tableau recense les prêts accordés par taille d'entreprise, par secteur d'activité, par région et par cote de crédit. Au 30 avril, plus de 50 milliards d'euros de Prêts garantis par l'État ont été accordés à plus de 322 000 entreprises en France. Pour rappel, la garantie de l'État couvre 90% du PGE pour tous les professionnels et pour toutes les entreprises qui emploient moins de 5 000 salariés et dont le chiffre d'affaires est inférieur à 1,5 Mds euros. Pour les entreprises

qui dépassent l'un de ces seuils, la part du PGE est de 70% ou de 80%. Le prêt peut représenter jusqu'à trois mois du chiffre d'affaires 2019, ou deux années de masse salariale pour les entreprises innovantes ou créées depuis le 1^{er} janvier 2019. Aucun remboursement n'est exigé la première année et l'entreprise peut choisir ensuite d'amortir le prêt sur une durée maximale de cinq ans. Dans les Hauts-de-France, 16 525 entreprises ont bénéficié du PGE : 21 entreprises de taille intermédiaire, 819 PME (soit 5% du total des demandes), 14 753 TPE (soit 89% du total des demandes), 932 autres raisons sociales et aucune grande entreprise. Du côté des montants pré-accordés, ceux-ci concernent à 56% les TPE, à 37% des PME, à 6% des entreprises à taille intermédiaire et grandes entreprises et à 1% les autres raisons sociales. Le secteur du commerce enregistre le plus de demandes de PGE (24%), suivi par les secteurs divers (18%), puis l'hébergement/restauration (16%) ex æquo avec la construction et l'immobilier (16%).



DE L'AUTRE CÔTÉ DE LA FRONTIÈRE

Aicha BAGHDAD

LES COMMERCES ACCUEILLENT LEURS CLIENTS

Après avoir délibéré sur la stratégie d'un déconfinement progressif, le Conseil national de sécurité a annoncé les mesures mises en place concernant la réouverture des commerces. A partir du 11 mai, tous les magasins pourront ouvrir leurs portes sans discrimination. La reprise d'activité se fera selon une série de recommandations sanitaires qui doivent impérativement être respectées. Le Conseil a également précisé que l'utilisation des masques jouera un rôle clé dans le processus, notamment dans les espaces publics ou dans le cadre du travail. Le Gouvernement se chargera de fournir à chaque citoyen une protection en tissu ainsi que deux filtres. Ces mesures peuvent être modifiées selon l'évolution sanitaire du pays, entré en confinement strict le 18 mars.

PROXIMUS AMÉLIORE SON DÉBIT INTERNET

Proximus a augmenté le débit de son Internet fixe afin d'améliorer son utilisation. L'opérateur a procédé à une mise à niveau de la durée de transfert des données d'un appareil vers Internet, permettant ainsi aux internautes d'expédier plus rapidement des fichiers volumineux. Proximus répond ainsi à une forte augmentation de la consommation Internet chez ses clients (1,65 million). Durant la période de confinement, le volume de chargement total de la part des clients de Proximus ayant une connexion fixe a en effet quasiment doublé en moins d'un mois. La vitesse d'envoi s'établit désormais à 20 Mbps pour les

clients disposant d'Internet Start, Internet Comfort, Internet Maxi, et 30 Mbps pour ceux qui disposent de Bizz Internet.

BRUSSELS EXPO S'ARME DE PURIFICATEURS GERMICIDES

Le CEO de Brussels Expo a annoncé que ses palais d'exposition seront équipés de purificateurs germicides à partir de juin 2020. Il s'agit d'une technologie à base de lampes à rayons ultraviolets qui a fait preuve d'efficacité contre les virus en milieu hospitalier. Ce système, déjà utilisé pour désinfecter les blocs opératoires et les ambulances, ne présente aucun danger pour le public. Cette nouvelle constitue une véritable lueur d'espoir pour le secteur de l'événementiel qui a été le premier à subir les conséquences de la crise sanitaire. Le dispositif coûte environ un million d'euros et est fabriqué par Philips. Il viendra en complément des consignes imposées dans le cadre de la lutte contre l'épidémie : le port des masques, l'hygiène des mains et la distanciation sociale.

TRANSPORTS COMMUNS EN WALLONIE : RETOUR À UNE OFFRE SCOLAIRE

Dans le cadre du déconfinement progressif mis en place à partir du 4 mai en Belgique, une reprise partielle et sous conditions des cours est prévue à partir du 18 mai prochain. Le TEC – Opérateur de transport de Wallonie envisage donc un retour progressif pour les transports scolaires.



© fl1photo

| Les Galeries Royales Saint-Hubert à Bruxelles rouvriront à partir du 11 mai.

L'opérateur rappelle l'obligation de se couvrir la bouche et le nez dans les transports en commun. Il souligne également la nécessité de faire preuve d'un comportement civique afin de réussir la levée du confinement. En temps normal, le TEC transporte quotidiennement 30 000 élèves du primaire, 230 000 du secondaire et 50 000 du supérieur.

UN PATCH POUR SUIVRE LES PATIENTS ATTEINTS DU COVID-19

Un nouveau concept intelligent a été développé par un consortium de sept entreprises médicales

et technologiques en Belgique. Le «Covid-19 Smart Patch» a pour vocation de suivre les malades atteints du Coronavirus en surveillant à distance et en continu la respiration, le pouls et la température. C'est un pansement de 5 cm qui se place sur le côté gauche du thorax et qui doit être changé tous les cinq jours. Ce système transmet numériquement les données au médecin traitant et est également doté d'une fonction d'alarme. Il peut être relié à un bracelet permettant de connecter le patient à une centrale de soins en cas d'alerte. A l'origine, ce dispositif était conçu pour les malades souffrant d'insuffisance cardiaque ou d'épilepsie. Les premiers essais cliniques de cette technologie débiteront dans quelques semaines. D'ici octobre, plusieurs centaines de patients pourront être équipés de ce patch qui permettra un suivi à domicile ou dans les maisons de repos en cas de nouveau pic de contamination.

#COVID-19 : INFORMATION IMPORTANTE LA GAZETTE NORD-PAS-DE-CALAIS

Mesdames, Messieurs, Chers Clients,

Dans le contexte de crise sanitaire majeure que traverse notre pays, les instances officielles ont appelé à la responsabilité de chacun et de tous. Nous vous informons des mesures et du plan d'action de la Gazette Nord-pas-de-Calais concernant la gestion interne du COVID-19 qui s'inscrivent dans le respect des mesures sanitaires en vigueur.

Ce plan vise à préserver la santé de nos clients, de nos collaborateurs, de leurs familles et à garantir la continuité de nos services ainsi que la parution de nos journaux.

Un dispositif de télétravail pour l'ensemble des collaborateurs a d'ores et déjà été activé au sein des équipes Gazette.



Les rendez-vous clients dans nos locaux ou à l'extérieur sont donc temporairement annulés ou reportés ultérieurement.



Ces procédures seront régulièrement modifiées conformément aux recommandations des autorités compétentes.



Ce plan de continuité des activités nous permettra de poursuivre la réalisation de l'ensemble des services proposés habituellement. Afin de faciliter les mesures de télétravail, nous vous remercions de **privilégier les solutions suivantes** :

Privilégiez la saisie de vos annonces légales sur nos sites dédiés :

Notre plateforme disponible 24h/24 et 7j/7 est gratuite :

<https://www.annonceslegales.pro/>



Vos interlocuteurs commerciaux habituels sont à votre disposition pour vous configurer un nouvel accès ou vous communiquer vos identifiants actuels.



Privilégiez les règlements de vos annonces et abonnements par virement ou paiement sécurisé en ligne par carte bancaire.



Privilégiez la communication par e-mails.



Nous restons à votre disposition pour toute question en direct :

par téléphone au : **09.70.44.04.07** et sur la boîte mail : **al@gazettenpdc.fr**

Espérant qu'aucun de vous ne sera confronté à cet agent pathogène, nous vous prions de recevoir, Mesdames, Messieurs, nos sincères salutations.

Xavier Méplon - Gérant Gazette Nord-Pas-de-Calais